

PRISE D'ACTIVITE D'UNE SOCIETE SANS ACTIVITE COMMERCIALE CESSATION TOTALE D'ACTIVITE SANS DISPARITION DE LA PERSONNE MORALE (Mise en sommeil)

Pièces justificatives à fournir pour constituer le dossier de demande de formalité

Votre dossier pourra être traité par le CFE jusqu'à 30 jours avant la date de l'évènement

PRISE D'ACTIVITE D'UNE SOCIETE SANS ACTIVITE COMMERCIALE (Mise en activité)

PIECES A FOURNIR POUR LE FONDS DE COMMERCE

En cas de création

- > Copie du justificatif du siège (bail commercial, acte de sous-location, acte de cession de droit au bail, attestation de mise à disposition du local signée par le propriétaire accompagnée d'un justificatif de propriété)

En cas de reprise d'un fonds de commerce

- > **Si prise en location gérance ou gérance mandat**
- > Copie du contrat de location-gérance ou gérance mandat
- > Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou exemplaire du journal ayant publié l'avis
- > **Si acquisition d'un fonds de commerce**
- > Copie de l'acte de vente enregistré, sauf s'il s'agit d'acte authentique
- > Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou exemplaire du journal ayant publié l'avis

EN CAS D'ACTIVITE REGLEMENTEE

- > Copie du diplôme ou autorisation ou agrément délivré par l'autorité de tutelle ou copie de l'arrêté préfectoral (débit de boissons, transport ...)

Pour l'obtention de la carte de commerçant ambulant (non sédentaire)

- > Les pièces à fournir pour la demande de carte de commerçant ambulant sont déposées en même temps que la demande de formalité modificative au Registre de Commerce et des Sociétés ou après réception de l'extrait K-bis (se référer à la liste « 1^{ère} demande de carte de commerçant ambulant »)

Pour la demande de carte d'agent immobilier

- > Se référer à la liste de pièces spécifique

CESSATION TOTALE D'ACTIVITE SANS DISPARITION DE LA PERSONNE MORALE

La mise en sommeil consiste en une suspension temporaire de l'activité et fait l'objet d'une simple déclaration du représentant légal.

- Pas de pièces à fournir

EN CAS DE SUPPRESSION D'ACTIVITE REGLEMENTEE

Si activité non sédentaire : restitution de la carte de commerçant ambulant

Si activité immobilière : restitution de la carte d'agent immobilier

La demande doit être établie à l'aide d'un formulaire CERFA dûment complété et signé

(Signer en original séparément les 2 feuillets)

⇒ **Formulaire M2** téléchargeable sur :
<http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/R17342.xhtml>

> **Pouvoir** dans le cas où le formulaire est signé par une personne différente du dirigeant

Coût de la formalité

Pour la CCI Alsace Eurométropole

Vous devez joindre soit un chèque libellé à l'ordre de la CCIAE, soit sur place paiement par CB, chèque ou espèces

> **Pour l'Accompagnement CFE** **70 € net**

- Soit pour **l'analyse, l'étude et le diagnostic de votre formalité sur dossier**
- Soit pour l'analyse et **rendez-vous physique ou téléphonique**

Pour le Registre de Commerce et des Sociétés

Vous devez joindre un chèque libellé à l'ordre du Tribunal Judiciaire d'un montant de :

• **Prise d'activité d'une société sans activité commerciale**

- > Création **178,08 €**
- > Location-gérance **180,77 €**
- > Achat **64,77 €**

Pour les sociétés unipersonnelles (EURL, SASU) dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la gérance ou la présidence. Sur création uniquement

64,77 €

• **Cessation totale (et temporaire) mise en sommeil**

- > Frais d'inscription au RCS **178,08 €**

Pour les sociétés unipersonnelles (EURL, SASU) dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la gérance ou la présidence

62,08 €

CFE - CCI ALSACE EUROMETROPOLE - JANVIER 2021

Pour toutes vos questions, contactez CCI Info Services



03 90 20 67 68



www.alsace-eurometropole.cci.fr/contact



8 rue du 17 novembre – BP1088
68051 Mulhouse Cedex

10 place Gutenberg – CS70012
67081 Strasbourg Cedex

www.alsace-eurometropole.cci.fr

1 place de la gare – CS40007
68001 Colmar Cedex